



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation de la médecine vasculaire en France

Question écrite n° 11989

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation de la médecine vasculaire dans le pays et les difficultés persistantes que connaît cette spécialité, nécessaire à la bonne prise en charge des pathologies cardiovasculaires, première cause de mortalité dans le pays. Leur effectif chute significativement, les départs à la retraite ne sont pas compensés et les jeunes praticiens hésitent à s'installer dans des conditions économiques et réglementaires qu'ils jugent souvent dissuasives. Les actes au cœur de leur pratique, notamment les examens écho-Doppler, n'ont pas été revalorisés depuis plus de trois décennies et subissent aujourd'hui des baisses tarifaires supplémentaires en 2025 et 2026, avec des risques pour l'accès aux soins vasculaires, d'allongement des délais de prise en charge et d'aggravation des iniquités territoriales, en particulier pour les patients âgés ou vulnérables. Les représentants de la profession demandent une revalorisation des actes vasculaires en stricte cohérence avec leur utilité clinique, le soutien à l'installation des jeunes médecins et des mesures d'accompagnement des cabinets de ville. Elle souhaite connaître les étapes du dialogue envisagé par le Gouvernement dans ce sens.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11989

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2025](#), page 10488